



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

8098^e séance

Lundi 13 novembre 2017, à 17 h 40

New York

Provisoire

Président : M. Cardi (Italie)

Membres :

Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
Chine	M. Li Yongsheng
Égypte	M. Aboulatta
États-Unis d'Amérique	M. Simonoff
Éthiopie	M. Alemu
Fédération de Russie	M. Musikhin
France	M. Melki
Japon	M. Akahori
Kazakhstan	M. Umarov
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Allen
Sénégal	M. Barro
Suède	M. Lundkvist
Ukraine	M. Fesko
Uruguay	M. Bermúdez

Ordre du jour

Élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice (S/2017/619, S/2017/620 et Add.1 et S/2017/621)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 17 h 40.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice (S/2017/619, S/2017/620 et Add.1 et S/2017/621)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'Article 11 du Statut de la Cour internationale de Justice, le Conseil de sécurité tient maintenant une septième séance pour élire un membre de la Cour internationale de Justice, en procédant à de nouveaux tours de scrutin afin de pourvoir le siège resté vacant.

Puis-je considérer que le Conseil est maintenant prêt à procéder au vote?

Il en est ainsi décidé.

Le Conseil va maintenant procéder à un nouveau tour de scrutin. Je prie le préposé à la salle de conférence de bien vouloir distribuer les bulletins de vote.

Sur l'invitation du Président, Mme Melikbekyan (Fédération de Russie) et M. Bondiuk (Ukraine) assument les fonctions de scrutateur.

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres du Conseil sont priés d'inscrire une croix en regard du nom du candidat pour lequel ils souhaitent voter. Je rappelle aux membres du Conseil que seuls les candidats dont le nom figure sur le bulletin de vote sont éligibles, et que tout bulletin de vote sur lequel figurera plus d'un nom sera déclaré nul.

* * *

Le Président (*parle en anglais*) : Je crois comprendre que tous les membres du Conseil ont maintenant voté, et je prie le préposé à la salle de conférence de bien vouloir ramasser les bulletins de vote.

* * *

Le Président (*parle en anglais*) : Tous les bulletins ont été recueillis. Je rappelle aux membres du Conseil que, conformément à la pratique établie, les bulletins de

vote au Conseil de sécurité ne seront pas comptés tant qu'on ne sera pas assuré que les bulletins de vote ont été ramassés à l'Assemblée générale. Le Conseil continuera de siéger en attendant de recevoir cette information.

* * *

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant :

Nombre de bulletins déposés :	15
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de bulletins valables :	15
Nombre d'abstentions :	1
Majorité requise :	8
Nombre de voix obtenues :	
M. Dalveer Bhandari	5
M. Christopher Greenwood	9

M. Christopher Greenwood a donc obtenu la majorité requise au Conseil de sécurité. J'ai communiqué par écrit le résultat du vote au Président de l'Assemblée générale.

J'informe les membres du Conseil que je viens de recevoir une lettre du Président de l'Assemblée générale qui se lit comme suit :

« J'ai l'honneur de vous informer qu'à la 53^e séance plénière de l'Assemblée générale qui s'est tenue aujourd'hui aux fins d'élire le candidat pour pourvoir le siège resté vacant à la Cour internationale de Justice, M. Dalveer Bhandari a obtenu la majorité absolue à l'Assemblée générale. »

Par conséquent, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue requise dans l'Assemblée générale et dans le Conseil de sécurité.

Compte tenu de l'heure tardive, je me propose de lever la présente séance du Conseil de sécurité. La date de la prochaine séance pour pourvoir le siège resté vacant sera annoncée en temps voulu et en consultation avec le Président de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 18 h 10.